

## PREFACE

Le présent rapport sur les *Recommandations en matière de bonnes pratiques pour l'utilisation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (GPG-UTCATF)* est la réponse à la demande faite par la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC)<sup>1</sup> au Groupe d'experts international sur l'évolution du climat (GIEC)<sup>2</sup> de développer des recommandations en matière de bonnes pratiques pour l'utilisation des terres, changements d'utilisation des terres et foresterie (UTCATF). Le *GPG-UTCATF* présente des méthodes supplémentaires et des *recommandations en matière de bonnes pratiques* pour l'estimation, la mesure, la surveillance et la notification des variations des stocks de carbone et des émissions de gaz à effet de serre résultant d'activités UTCATF relevant des paragraphes 3 et 4 de l'Article 3, et des Articles 6 et 12 du Protocole de Kyoto.

Le *GPG-UTCATF* aide les pays à établir des inventaires pour le secteur de l'utilisation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie qui ne sont ni des surestimations, ni des sous-estimations—autant qu'on puisse en juger—et dans lesquels les incertitudes sont réduites le plus possible. Il recommande le développement d'inventaires transparents, documentés, temporellement cohérents, exhaustifs, comparables, dont les incertitudes ont été évaluées, qui ont fait l'objet de contrôle de la qualité et d'assurance de la qualité, et qui utilisent les ressources efficacement.

Le *GPG-UTCATF* est en accord avec les *recommandations en matière de bonnes pratiques* qui existent pour les autres secteurs et examine :

- Le choix des méthodes d'estimation dans le contexte des *Lignes directrices du GIEC* ;
- Des procédures d'assurance de la qualité et de contrôle de la qualité permettant des vérifications par comparaisons lors de la compilation de l'inventaire ;
- Des données et informations à documenter, archiver et notifier pour faciliter l'examen des estimations des inventaires ;
- La quantification des incertitudes au niveau de la catégorie de source ou de puits et pour l'inventaire dans son ensemble, pour que les ressources disponibles soient utilisées en vue de la réduction des incertitudes dans le temps, et pour que les améliorations puissent être suivies.

En outre, le *GPG-UTCATF* présente des recommandations relatives à des questions spécifiques au secteur UTCATF sur la représentation cohérente des superficies terrestres, l'échantillonnage pour les estimations des superficies et pour l'estimation des émissions et absorptions, la vérification, et des recommandations sur la façon de compléter la notification aux termes de la Convention pour le secteur UTCATF afin de satisfaire aux prescriptions supplémentaires aux termes du Protocole de Kyoto.

Le développement de *recommandations en matière de bonnes pratiques* pour le secteur UTCATF est une étape supplémentaire du programme continu du GIEC de développement d'inventaires et contribuera aussi aux futures révisions des *Lignes directrices du GIEC* elles-mêmes.

---

<sup>1</sup> Décision 11/CP.7 (utilisation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie) dans FCCC/CP/2001/13/ Add.1, paragraphes 3(a) et 3 (b), page 55.

<sup>2</sup> Le GIEC a été établi conjointement par l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le Programme des Nations unies pour l'Environnement (PNUE) pour

- Effectuer des évaluations périodiques des connaissances scientifiques, des incidences et des aspects socio-économiques des changements climatiques et les options d'adaptation et d'atténuation pour y remédier ;
- Évaluer, et développer selon les besoins, des méthodologies telles que les *Lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux des gaz à effet de serre* ;
- Fournir, sur demande, des conseils scientifiques/techniques/socio-économiques à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et ses organismes.